

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2020

PROROGATION ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE - (N° 3355)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rien ne justifie en l'état actuel de prolonger la sortie de l'État d'urgence sanitaire jusqu'au 1er avril 2021.